

Congés et Prestations de Maternité.

s.n - Chapitre 3 : Droit aux prestations (maladie, maternité, congé de paternité, invalidité, décès). (Articles R313)



Description: -

- Congés et Prestations de Maternité.
- Congés et Prestations de Maternité.

Notes: 1

This edition was published in 1976



Filesize: 55.83 MB

Tags: #Chapitre #3 #: #Droit #aux #prestations #(maladie, #maternité, #congé #de #paternité, #invalidité, #décès). #(Articles #R313

Congé de maternité : ce que dit le code du travail

En droit du travail cet état pathologique est assimilé au congé maternité. Si votre rémunération hebdomadaire varie ou si votre revenu change, vos meilleures semaines peuvent avoir une incidence sur le montant de vos prestations. Durée des congés maternité et paternité La durée du congé maternité est prévue par le code du travail.

Congé maternité et covid 19

Le paiement du congé de maternité est égal au salaire perçu avant ledit congé.

Conges payes / rtt / maternite

Vous devez l'avoir en main chaque fois que vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre demande de prestations ou que vous transmettez vos déclarations d'assurance-emploi. Allaitement Si vous allaitez votre bébé, la loi ne prévoit pas un rallongement du congé post-natal pour ce motif.

Congé de maternité

Pour obtenir ces renseignements, vous aurez besoin de votre numéro d'assurance sociale et de votre code d'accès, que vous trouverez sur le relevé de prestations que vous avez reçu par la poste après avoir présenté une demande de prestations d'assurance-emploi.

Adie

Prestations parentales Les prestations parentales sont offertes aux parents d'un nouveau-né ou d'un enfant nouvellement adopté. Exceptions Si votre nouveau-né doit être hospitalisé, votre congé de maternité ou parental peut être prolongé si certaines conditions sont respectées. Au-delà de ces durées, les périodes d'absence sont soumises au régime des , moins favorables en termes d'indemnisation ou de protection contre le licenciement.

Adie

A noter que le père de l'enfant bénéficie également d'un congé de naissance : 3 jours de congé systématiquement accordés au père à la suite de la naissance. Les règles applicables au congé maternité figurent aux articles L. Si la demande est présentée à l'extérieur du Québec, la personne doit s'adresser à Service Canada.

Related Books

- [Handbook for the study of parental acceptance and rejection - measurement of parental acceptance-rejection](#)
- [Illustrated guide to weapons of the modern Soviet ground forces](#)
- [De l'être à Dieu - topique historique](#)
- [London: some aspects - Strand-on-the-Green, Kew, Bow Lock, Hampton Court, Chelsea Reach, River Lea,](#)
- [Store saga om Olav den Hellige - Saga Óláfs Konungs hins Helga : efter pergamenthåndskrift i Kung](#)